



Numéro 167 — le numéro : 2 F — OCTOBRE 1981 — I.S.S.N. 0397-1511

# LE JOURNAL DU MINEUR



ORGANE MENSUEL DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES MINEURS - C.F.D.T.

Siège administratif : 35, rue des Ferronniers — 59500 DOUAI — Tél. 88-61-86

Inscrit à la Commission paritaire  
sous le numéro 511073

C.C.P. : LILLE 3.773.92  
Gérant : Jean PRUVOST

## Sous la pression de la C.F.D.T. Charbonnage de France accepte l'objectif de 30 M.T. de production

La Direction des Charbonnages de France et les organisations syndicales, à l'exception de la C.G.T., se sont réunies le 24 Septembre 1981 et le 1<sup>er</sup> Octobre, dans le cadre de la Commission de l'Article XI et en vue du débat parlementaire sur l'énergie.

La C.F.D.T. a condamné l'attitude de la Direction qui a d'une part déposé auprès du gouvernement un dossier économique contestable, sans consultation syndicale et

d'autre part a réuni très tardivement la Commission de l'Article XI, malgré les pressantes interventions de la C.F.D.T.

La C.F.D.T. avait élaboré en vue du débat énergétique et en vue de la Commission de l'Article XI, un dossier chiffré et détaillé pour produire et écouter 30 M.T. en France.

TOTAL BESOINS FRANÇAIS : 60 M.T.

PRODUCTION EN FRANCE : 30 M.T.

OU	Ecoulement
NORD PAS-DE-CALAIS : 5 M.T.	Electricité : 35 M.T.
CENTRE-MIDI : 9,1 M.T.	Coke : 13 M.T.
LORRAINE : 15 M.T.	Industrie chauffage : 15 M.T.
Produits de récupération : 1 à 2 M.T.	

Emplois	Revalorisation du métier
Mines : 56 500	— Salaires
Emplois autres	— Avantages en nature
Industries : 36 000	— Formation
	— Classifications
	— Conditions de travail

Après 14 h de discussion, la Direction des Charbonnages de France a dû intégrer dans une résolution, les éléments fondamentaux du dossier C.F.D.T.

### A savoir :

- Perspective de production : 30 M.T.
- Les importations complémentaires à la production nationale.
- Ecoulement de base vers la production d'électricité.
- Fonctionnement en priorité des centrales minières qui brûlent de bas produits.
- Programme de construction de centrales thermiques.

- L'entreprise Charbonnages, avec ses Bassins, « leader » dans le retour charbonnier en France.
- Nécessité de revoir le Statut Social des Mineurs et développement de l'action pour améliorer la sécurité, l'hygiène et les conditions de travail.
- Formation initiale du personnel assurée par les pouvoirs publics.
- Aide de l'Etat à la kilothermie dans le cadre d'un contrat à long terme et non sur 3 ans comme actuellement.

La C.F.D.T. estime que la résolution du 1<sup>er</sup> octobre est un acquis important en vue du débat parlementaire 6 et 7 octobre.

La Fédération des Mineurs rappelle son attachement à une modification profonde de la politique énergétique élaborée par l'ancien régime, tant en matière de production d'électricité (programme nucléaire), que d'utilisation

## COMMISSION DE L'ARTICLE 11 DECLARATION

## PRÉLIMINAIRE

La C.F.D.T. a toujours dénoncé la pratique des Charbonnages de France et de l'ancien gouvernement en matière d'élaboration de la politique énergétique en général et charbonnière en particulier (absence de débat).

En effet, les Charbonnages de France se sont trop souvent purement et simplement alignés sur les positions du gouvernement. Plus grave, les dirigeants de l'entreprise se sont faits un point d'honneur d'être les justificateurs sur le plan technique des choix politiques.

Le rapport stratégique est une nouvelle démonstration de cette logique. En effet, moyennant de faibles aménagements, le rapport stratégique est la justification des choix politiques contenus dans le 8<sup>e</sup> Plan.

L'article 11 est aujourd'hui à nouveau détourné de son objectif, à savoir que c'est la direction et les organisations syndicales qui proposent en fonction d'un certain nombre de critères des objectifs de production, d'écoulement et moyens à mettre en œuvre.

Nous restons attachés au respect de l'esprit et de la lettre du protocole de 1968.

Les événements politiques du premier semestre, les déclarations du nouveau gouvernement, celles du Prési-

dent de la République, les procédures mises en place pour définir une nouvelle politique énergétique, nos propres demandes, auraient amené les Charbonnages de France à réunir la Commission de l'Article 11 pour proposer une analyse des orientations possibles, au gouvernement.

Les Charbonnages de France ont délibérément choisi, en choisissant une date de réunion proche du débat parlementaire :

- 1.) à détourner l'article 11 de son objectif
- 2.) à peser en fonction de votre propre politique économique et de gestion, sur le débat parlementaire.

Nous dénonçons cette attitude partisane.

A quoi sert la Commission de l'Article 11, surtout que votre dossier a déjà été transmis au gouvernement ou autorité régionale ?

Dans ces conditions, quel est le but de la journée ?

Pour notre part, nous avons des critiques fondamentales à faire au dossier Charbonnages de France, mais également des propositions allant dans l'intérêt des mineurs mais également du pays. Nous demandons que ces propositions soient prises en considération.

### DANS CE NUMERO :

page 2

## Un Nouveau Secrétaire Général en Lorraine

page 6

## DOSSIER C.F.D.T.

## Conditions de Travail dans les Mines

page 7

## GROUPE V DE GARDANNE

## POTASSE...

### SEULE LA C.F.D.T. PROGRESSE

### DANS TOUS LES COLLÈGES

### AUX ÉLECTIONS DE C.E.

### DES MINES DE POTASSE

C.F.D.T.	31,36 %	+	1,98 %
C.G.T.	35,37 %	-	3,63 %
C.F.T.C.	23,97 %	+	1,78 %
F.O.	2,80 %	+	0,20 %
C.G.C.	6,47 %	-	0,33 %

La C.F.D.T. devient l'organisation majoritaire chez les ETAM du Fond.

Les résultats détaillés et commentaires paraîtront dans le numéro de novembre.

# CHARBONNAGES DE FRANCE

## COMMISSION DE L'ARTICLE 11

### Résolution

Dans le cadre des réflexions préalables au débat parlementaire, et en vue d'exprimer les préoccupations de la profession, la Commission de l'Article 11 du Protocole du 7 Juin 1968 s'est réunie le 24 Septembre et le 1<sup>er</sup> Octobre 1981. Elle a examiné la situation présente des diverses houillères au point de vue production, rendement, écoulement, valorisation et perspective d'évolution des recettes.

La nécessaire priorité à accorder à l'écoulement du charbon national et l'incertitude des prix des combustibles importés (fuel comme charbon) conduisent la commission à demander que davantage d'électricité soit produite à partir du charbon national par les centrales existantes. L'intérêt pour l'économie nationale du maintien, voire du développement des capacités installées doit être examiné ; en particulier, les centrales capables de consommer du charbon à forte teneur en cendres, implantées près des centres miniers, devraient voir leur puissance adaptée à la production, et être appelées en priorité.

Pour que l'approvisionnement en charbon d'importation soit complémentaire à la production nationale, compte tenu notamment des possibilités de consommation du parc des centrales thermiques du pays, la commission juge nécessaire que les Charbonnages de France voient s'accroître leur rôle dans les domaines de l'importation et de la fourniture de combustibles minéraux solides et soient reconnus comme le chef de file du retour au charbon.

La Commission demande que les travaux indispensables à une meilleure connaissance des gisements actuels et à l'accélération de l'inventaire du sous-sol national soient engagés au plus vite, de manière à préciser les possibilités d'accroissement de la production actuelle, et son niveau optimal à l'horizon 1990 et au-delà. (Dans la perspective d'un objectif souhaitable de 30 millions de tonnes par an à condition qu'il ait été confirmée l'existence des réserves supplémentaires nécessaires).

Dans une telle perspective, le soutien du charbon national devrait se concrétiser dans le cadre d'un contrat à long terme avec l'Etat sous forme d'une aide à la kilothermie, adaptée au niveau de production retenu et tenant compte des besoins d'embauchages, de recherches techniques visant les méthodes d'exploitation, les conditions de travail, d'hygiène et de sécurité, et de l'amélioration du statut social du personnel. La Commission demande qu'une dotation en capital soit également décidée pour permettre de procéder aux investissements nécessaires à la production, à la valorisation et à la promotion des ventes.

Evoquant les efforts de formation du personnel qu'il faudra embaucher, la Commission a considéré que la formation de base des futurs mineurs, et en particulier la préparation de leur CAP Mineur, devrait être prise en charge par l'Etat, comme pour les autres industries, leur adaptation aux chantiers du fond restant ensuite du ressort des Houillères.

**La présente résolution a eu l'accord des Fédérations Nationales de Mineurs C.F.D.T. - C.F.T.C. - F.O. et C.G.C.**

Les réserves de la C.F.D.T. et de la Fédération C.F.D.T. ont fait parvenir à la Direction le texte suivant :

Dans le détail, certains points abordés dans le texte de la résolution de la Commission de l'Article 11, pourraient entraîner certaines critiques de notre part.

Toutefois, dans son ensemble, la résolution prise par la Commission - tenant compte de l'accueil favorable que nous sommes en droit d'attendre du gouvernement, malgré les insuffisances du texte - nous amène à considérer la résolution comme globalement positive.

L'interprétation du texte par les pouvoirs publics et les décisions qui en découlent, devront être à la hauteur de l'attente de la profession.

SPAETH J.-M.  
Secrétaire Général.

### L'uniformisation des avantages en nature est aussi l'affaire du Gouvernement

Freyming - Merlebach,  
le 8 Octobre 1981  
M. Pierre DREYFUS,  
Ministre de l'Industrie,  
101, rue de Grenelle,  
75700 PARIS

Monsieur le Ministre,

L'indemnité de base des avantages en nature (chauffage et logement) payée aux travailleurs des mines est fixée, depuis de nombreuses années, par arrêté ministériel, sans qu'aucune négociation ne soit engagée avec les organisations syndicales.

Les travailleurs et leurs représentants ont dénoncé cette pratique du gouvernement précédent.

Nous demandons donc que s'engagent rapidement des négociations entre le Ministère compétent et les organisations syndicales, pour que soit mis un terme aux pratiques précédentes et que soit également entrepris un véritable débat pour supprimer les inégalités inadmissibles qui existent :

- entre catégories sociales (cadres, ETAM, ouvriers) ;
- entre actifs, retraités, veuves et invalides ;
- entre substances minières.

Nous vous rappelons qu'aucune augmentation de l'indemnité de chauffage n'est intervenue depuis Juillet 1978 pour certaines substances minières (fer, ardoise).

Nous nous permettons devant l'urgence d'une revue des avantages en nature et d'une suppression des inégalités, d'insister pour que ces négociations s'ouvrent le plus rapidement possible.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

Jean-Marie SPAETH,  
Secrétaire Général.

### Pour que le changement devienne réalité chez les Retraités, Veuves, Invalides

Au cours de cette réunion, les responsables des différentes sections ont longuement discuté du programme revendicatif, pour dégager les priorités à négocier avec le nouveau gouvernement.

#### Les débats ont porté notamment sur :

— L'amélioration de la Sécurité Sociale Minière, qui doit être préservée et améliorée. La cotisation maladie sur les retraités et la complémentaire doit être supprimée.

— L'uniformisation des avantages en nature ; contre les disparités qui règnent aux Houillères du Bassin de Lorraine pour le combustible, les logements et l'entretien des logements. Dans une lettre du 3 Juillet 1981, les retraités C.F.D.T. demandent à M. Dreyfus, Ministre de l'Industrie, une attribution supplémentaire d'une tonne de charbon en tant que mesure immédiate pour nos Retraités, Veuves, Invalides et actifs.

Dans le cadre des discussions le 3 Septembre 1981 avec le Ministre de l'Energie, M. Hervé, à Hombourg-Haut, notre Président des Retraités, P. Roupp, demande à M. le Ministre d'intervenir auprès des Charbonnages pour que cette question puisse enfin trouver une solution.

#### En conclusion :

Les Retraités C.F.D.T. sont conscients que tous les problèmes motivant une action des salariés, sont aussi des problèmes retraités, et qui peut dire que les problèmes de retraite ne sont pas des problèmes des actifs.

— L'évolution de la santé chez les retraités et conditions de travail pour les actifs.

— Logement, confort et environnement sont les mêmes que l'on soit actif ou retraité.

— Montant des retraites, taux de cotisation, classifications, salaires actifs.

L'ampleur des problèmes qui se posent aux retraités et actifs aujourd'hui appelle la nécessité de mener des actions pour y trouver des solutions.

Le Président remercie les adhérents pour leur participation nombreuse et active, et convie tous les retraités, veuves et invalides à prendre leurs problèmes en charge dans un véritable syndicalisme.

Le Président,  
P. ROUPP.

## Le Syndicat des Mineurs C.F.D.T. de Lorraine a élu son nouveau Secrétaire Général



Le Conseil Syndical du 19-9-81 réuni à FREYMING-MERLEBACH, a procédé au remplacement du camarade Paul BLADT, élu le 21-6-81 député de la 6<sup>e</sup> Circonscription de la Moselle.

Paul était secrétaire général du Syndicat de Lorraine depuis 1965.

Sa démission s'inscrit dans le cadre du non-cumul des mandats, de règle à la C.F.D.T.

Le Conseil Syndical a élu le camarade Bernard VILBOIS, nouveau secrétaire général du Syndicat de Lorraine.

Né en 1945, il est fils et petit-fils de mineur, entré aux H.B.L. dès 14 ans en 1959, il a suivi une formation d'ajusteur. Métier qu'il exerce depuis 1961.

Il fut responsable fédéral de la J.O.C. de 1961 à 1967, il adhéra au Syndicat pendant la grande grève de 1963.

Adhérent dès son retour du service militaire en 1966 à la C.F.D.T., il occupa les responsabilités dans la C.F.D.T. sur le secteur de PETITE-ROSSELLE.

Le Congrès du 4 octobre 1980 l'avait élu comme Secrétaire Général Adjoint du Syndicat. Il est marié et père de deux enfants.

Le Syndicat des Mineurs de Lorraine souhaite bonne chance et un travail fructueux à notre camarade dans ses nouvelles responsabilités.

### Retraités et Veuves des citoyens(nes) à part entière

Les Retraités et Veuves C.F.D.T. se sont réunis le jeudi 24 septembre 1981 au café de la Poste à CREUTZWALD.

Après avoir ouvert la séance, le Président de la Section a mis l'accent sur la lettre envoyée le 3 juillet 1981 à M. Pierre DREYFUS, ministre de l'Industrie, par nos Retraités, sur les disparités aux H.B.L. entre ouvriers, ETAM et ingénieurs.

Quant à l'attribution des avantages en nature, nos Retraités, Veuves et nos Actifs, demandent en tant que mesure immédiate, une attribution supplémentaire d'une tonne de charbon.

Les Retraités et nos personnes âgées demandent l'entretien de leurs logements dans les cités de CREUTZWALD, ainsi que de pouvoir disposer du moindre confort (W.C. et salle de bain). Ils demandent l'aménagement des chemins et trottoirs.

La position de nos retraités est catégorique sur la cotisation maladie. Il est indécent de faire payer aux Retraités une cotisation sur les pensions, ce qui est une réduction du pouvoir d'achat des Retraités, surtout en cette période de hausse du coût de la vie, et que nos veuves de mineurs ont des pensions ridiculement faibles.

Les Retraités demandent l'accès aux responsabilités.

Il faudrait donc que nous soyons représentés partout où l'on discute des conditions de ressources et de la vie des retraités et pourquoi pas, dans les commissions de logements et la Sécurité Sociale.

Les Retraités C.F.D.T. de CREUTZWALD ont proposé de faire une démarche auprès de la Direction des H.B.L.

On ne peut rester les yeux fermés sur une telle situation dans nos cités minières, qui se dégrade de plus en plus et qui touche nos actifs comme les personnes âgées.

Les Retraités ne peuvent que compter sur leurs organisations syndicales pour provoquer un changement de cette situation et pour défendre les intérêts des Retraités et Veuves dans nos cités.

Les permanences C.F.D.T. Retraités et Informations reprendront dès le mois d'octobre à CREUTZWALD.

# Conseil d'Administration des H.B.L.

## Un comportement critiquable

Une fois de plus, les patrons avec la complicité de certaines organisations syndicales, auront tout fait pour écarter la C.F.D.T. de la place qui lui revenait au sein des H.B.L.

La démonstration en a été faite lors du Conseil d'Administration des Houillères du Bassin de Lorraine du 10 septembre 1981.

Pendant ce Conseil, la C.F.D.T. avait décidé de présenter son candidat au poste de vice-président, puisqu'elle est l'organisation syndicale la plus représentative du Bassin.

Déjà sous représentée au sein de ce Conseil, car n'ayant qu'un seul représentant alors que deux autres organisations moins représentatives (la C.F.T.C. et la C.G.C.) en ont deux; la C.F.D.T. a estimé qu'elle pouvait au moins prétendre à ce poste afin d'assumer les responsabilités que lui avaient conférées les travailleurs.

Or la logique n'est pas du côté de la majorité du Conseil d'Administration des H.B.L., qui a préféré opter pour une organisation minoritaire (F.O.) plutôt que d'en tériner le choix des travailleurs qui ont placé la C.F.D.T. comme première organisation syndicale du bassin.

Comment peut-on justifier le comportement de cette majorité du Conseil d'Administration pour la plupart désignée par l'ancien gouvernement?

La surprise fut encore plus grande quand les travailleurs ont lu dans un communiqué du journal local que la section du P.S. de SAINT-AVOLD se félicitait de l'élection d'un membre du P.S. comme vice-président du Conseil d'Administration des H.B.L.

Communiqué qui ne fut nullement critiqué par F.O.

Cette situation est fortement contradictoire pour une organisation comme F.O. qui clame, à qui veut l'entendre, la démocratie et l'apolitisme syndical.

Refuser le choix des travailleurs et accepter l'amalgame P.S.-F.O., pourrait paraître surprenant pour qui se fait une autre idée du syndicalisme.

Pour la C.F.D.T., les membres du personnel du Conseil d'Administration représentent des organisations et pas des partis.

## Pour des conseils d'administration adaptés à notre entreprise

Est-il logique que la C.F.D.T. trouve sa représentativité minimisée au sein du Conseil d'Administration et qu'elle se voit écartée des postes auxquels les travailleurs l'ont implicitement désignée?

Pour la C.F.D.T., il est indispensable de revoir la composition et le rôle des conseils d'administration des Charbonnages de France.

La C.F.D.T. demande que la composition du conseil d'administration des H.B.L. reflète correctement les représentativités qui le composent, tant au niveau de l'Etat, des Charbonnages de France, qu'au niveau des organisations syndicales.

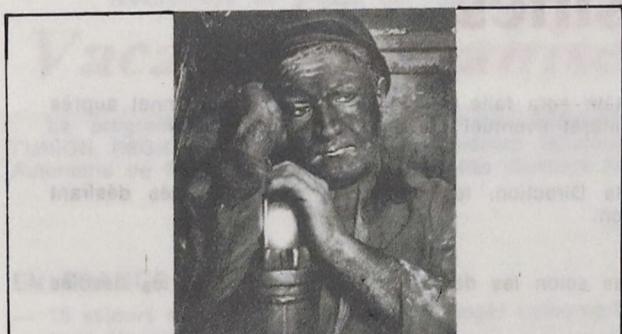
Les conseils d'administration des bassins doivent accroître leur autonomie et leur pouvoir de décision.

Ils doivent être en mesure de développer efficacement la politique sociale de l'entreprise et être les maîtres de gestion de la production, du traitement et de l'écoulement des produits.

Pour la C.F.D.T., le conseil d'administration doit être un organisme de gestion au service des travailleurs.

Défendre et développer l'entreprise afin de mieux répondre aux conditions de vie et de travail des hommes, nécessite que la représentativité du personnel soit justement proportionnée au sein des conseils d'administration.

La C.F.D.T., par son action et par la place que les travailleurs lui ont donnée, est déterminée à remplir ce rôle. Elle n'acceptera sous aucun prétexte de servir un parti politique quelqu'il soit et restera scrupuleuse du rôle moteur qu'elle s'est donné pour le plein épanouissement de notre société.



## Se souvenir, c'est agir contre l'oubli et imposer que la justice s'exprime sur la catastrophe de Merlebach.

### 30 SEPTEMBRE 1981 :

## 5ème ANNIVERSAIRE DE LA CATASTROPHE DE MERLEBACH



Depuis 5 ans les Mineurs attendent. Ils attendent que des conclusions soient tirées du terrible événement qui a frappé la corporation entière le 30 septembre 1976.

Ils attendent que des responsabilités soient dégagées et sanctionnées.

Ils attendent pour qu'enfin la sécurité au travail ne s'échange plus contre le salaire.

Pourtant, depuis 5 ans, des choses ont évolué ; par l'action de la C.F.D.T., les C.H.S. furent mis en place en 1978. Bien sûr avec des moyens trop limités. Nous avions l'habitude sous l'ancien régime de voir les tenants du pouvoir reprendre d'une main ce qu'ils avaient été obligés de donner de l'autre.

Aujourd'hui le pouvoir des élus C.H.S. doit être adapté à la hauteur de leur mission.

Mais au-delà du souvenir de nos victimes de la mine, se pose le problème du type de relations dans notre entreprise : le niveau et le grade seuls ne donnent pas droit au pouvoir absolu et sans partage.

Chaque travailleur de la mine a droit d'être écouté sur ce qui fait sa vie, son emploi.

### VIVRE et TRAVAILLER AUTREMENT, POUR LES MINEURS AUSSI !

La catastrophe de MERLEBACH a mis en évidence les conséquences désastreuses d'un pouvoir patronal rétrograde.

Même au plus fort des événements dans la journée du 30-9-76, leur souci se portait plus sur le résultat de la production de ce jour plutôt que d'analyser les conséquences sur la descente d'un millier d'ouvriers alors que le feu n'était pas sous contrôle.

Nos 16 morts doivent au moins imposer à la Direction l'image de son erreur :

- erreur d'appreciation du danger quand elle a sorti la note de service imposant la descente à 15 h;
- erreur d'avoir mis à l'écart les délégués mineurs dans la conduite des opérations;
- erreur d'avoir refusé tout dialogue avec la C.F.D.T. pendant toute la journée du 30-9-76.

La mine n'est pas propriété de quelques ingénieurs. Les travailleurs, la C.F.D.T., ont leur mot à dire.

### On ne fait une Mine sans les Mineurs.

Pour imposer le droit à des C.H.S. qui ont des moyens de fonctionner.

Pour imposer le droit pour les délégués mineurs d'être écoutés par l'exploitant.

Pour imposer le droit des travailleurs à pouvoir donner leur avis sur le lieu de travail et qu'il soit pris en compte.

Les travailleurs du Puits VOUTERS ont imposé leur commémoration de cette journée par un arrêt de travail de 30 minutes pour se réunir devant le monument du Puits VOUTERS à MERLEBACH.

Le délégué mineur et le Secrétaire Général du Syndicat se sont adressés à eux :

Cinq ans que nous nous retrouvons tous les 30 septembre pour commémorer la mémoire de toutes les victimes de la mine.

VICTIMES du système de commandement de notre entreprise.

VICTIMES de la course à la productivité qui est décidée par quelques-uns et subie par la masse des travailleurs.

VICTIMES du manque de pouvoir des organisations syndicales dans le système de productivisme des H.B.L.

VICTIMES d'un système de salaire lié en grande partie à la production.

— Productivité, système de commandement sans partage, salaire non garanti, droit syndical trop limité.

Fout que la mine tue encore ! Pourtant, notre métier est un beau métier respecté dans tous les pays.

Le métier de mineur est plus respecté et admiré hors de l'entreprise que dans notre entreprise.

Malgré cela, nous respectons notre métier de mineurs, car nous savons tous que nos morts ne le sont pas par fatalité.

— 5 années de procédure juridique, suite à la catastrophe de MERLEBACH, n'ont toujours pas abouti.

De plus en plus, nous sentons le choix de la justice de ne pas toucher aux « grands » de cette entreprise.

Nous voyons que si nos patrons revendentiquent le droit à un pouvoir sans partage et ne sont pas prêts à prendre la responsabilité des conséquences de leur pouvoir sans partage.

L'Histoire à défaut de la justice jugera un jour leur responsabilité.

NON, l'action en justice ne s'éteindra pas par oubli.

Les mineurs, la C.F.D.T. seront là tous les ans, tous les jours, pour rappeler nos morts, nos victimes, à la mémoire de nos dirigeants, des tribunaux.

En leur mémoire, pour ne pas oublier, nous faisons maintenant une minute de silence.

C'est dans la plus grande dignité et spontanéité, qui caractérisent notre corporation, qu'une délégation de mineurs, prise parmi les assistants, a déposé une gerbe et monté une haie d'honneur à toutes les victimes de la mine.

# HOUILLÈRES DU BASSIN DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS

## RELANCE DE L'EXPLOITATION CHARBONNIÈRE :

### Lettre aux Députés du Bassin Nord-PDC

Douai, le 1<sup>er</sup> octobre 1981

Monsieur le Député,

A la veille du débat parlementaire sur l'énergie, nous avons l'honneur de vous rappeler les positions de notre organisation syndicale en ce qui concerne la politique charbonnière à mettre en œuvre dans les Houillères du Bassin Nord - Pas-de-Calais.

Pour la C.F.D.T., le niveau annuel de production doit être rapidement fixé pour notre bassin à 5 millions de tonnes à l'horizon 1990.

En effet, d'après nos études, les réserves actuellement connues permettent d'envisager les productions suivantes en 1990 :

- U.P. Ostricourt : 5 000 Tonnes/Jour;
- Siège 9 de l'Esparcelle : 4 000 Tonnes/Jour;
- Siège Barrois-Déjardin : 2 500 Tonnes/Jour;
- Siège Arenberg : 2 500 Tonnes/Jour;
- Siège Ledoux : 2 500 Tonnes/Jour;
- Autres sièges (ensemble) : 2 500 Tonnes/Jour.

Soit un total de 19 000 Tonnes/Jour x 230 jours de production = 4,4 millions de Tonnes par an.

De plus, si l'on entreprend des sondages volontaristes, d'une part dans le Bassin pour actualiser les connaissances du gisement, et d'autre part hors du périmètre actuel du Bassin suivant les prospections du B.R.G.M., il est possible d'augmenter encore à terme la production pour réaliser, pendant une période assez longue, une production annuelle de 5 millions de Tonnes.

Ceci exige que l'on replace rapidement les Houillères du Bassin Nord - Pas-de-Calais dans des perspectives dynamiques et modernes d'exploitation.

Il faut sortir du cadre et de l'esprit de récession dans lequel l'entreprise a été enfermée depuis des décades...

Il faut des hommes nouveaux pour faire une nouvelle politique charbonnière régionale.

Ceci implique aussi les investissements nécessaires pour ravalier 5 puits (Ostricourt - 9 Esparcelle - Barrois/Déjardin - Arenberg et Ledoux) avec la modernisation des ossatures d'étage et des installations du jour, l'équipement de nouvelles tailles, les transports par bandes et par trains, etc.

Nous estimons à environ 900 millions le coût d'une véritable relance moderne du Bassin minier du Nord - Pas-de-Calais. Ce montant est nettement en dessous du coût réel de la construction de centrales nucléaires (ex : La centrale nucléaire de CATTE-NOM en Lorraine, coûtera plus de 14 milliards pour ses 4 groupes)...

Le niveau de production de 4,4 Millions de Tonnes devrait entraîner une création supplémentaire d'emplois que nous estimons à environ 9 000 ouvriers Fond, 9 000 ouvriers Jour, auxquels il faut ajouter environ 15 000 emplois induits. C'est donc, au minimum 30 à 35 000 emplois nouveaux qui seraient ainsi créés.

Ceci mérite largement d'être pris en compte dans la situation actuelle du chômage dans notre région.

Notre Fédération Nationale des Mineurs C.F.D.T. a rendu public un dossier « Relance de la production charbonnière nationale ».

Nous tenons à votre disposition les chapitres consacrés à la revalorisation de la profession minière, à l'écoulement, à la commercialisation et à l'environnement...

Il est bien évident que ces points importants s'appliquent à la relance du Bassin Nord - Pas-de-Calais.

Nous sommes à votre disposition pour discuter de notre dossier et vous fournir éventuellement toutes explications nécessaires.

Mais dès maintenant, au nom des mineurs et des populations minières du Bassin Nord - Pas-de-Calais dont nous sommes l'un des interprètes, nous comptons sur vous, sur votre action en tant qu'élus, pour défendre avec volonté et conviction la relance du Bassin Minier Nord - Pas-de-Calais.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous tenir informés de vos démarches et de vos interventions à ce sujet.

Avec nos remerciements, veuillez agréer, Monsieur le Député, l'expression de nos sentiments distingués.

Jean PRUVOST  
secrétaire général

N.B. : Nous publierons, dans nos prochaines éditions, les réponses reçues...

### Les Mineurs C.F.D.T. des comités d'entreprise des H.B.N.P.C. ont défini leurs objectifs à Lens



Les mineurs C.F.D.T. membres des comités d'entreprise des Houillères, se sont réunis en assemblée générale, à Lens, afin de définir leurs objectifs dans le cadre d'une relance de l'exploitation charbonnière, dans la région du Nord - Pas-de-Calais.

Après un débat sur les grandes orientations C.F.D.T., en la matière, le syndicat régional a présenté son dossier selon lequel, à l'horizon 1990, on arriverait à une exploitation de 5 millions de tonnes, par an, dans notre bassin.

Ce dossier comporte trois grands points : les objectifs et les secteurs d'exploitation ; les moyens financiers nécessaires ; l'amélioration des conditions de travail et salariales indispensables à cette relance ; un plan d'embauche et de formation ; la réduction de la durée du travail à propos de laquelle les négociations vont s'ouvrir avec les Charbonnages de France, le 19 octobre prochain, ainsi que tous les problèmes économiques et sociaux concernant la profession.

Les militants C.F.D.T. ont ensuite mis l'accent sur les problèmes des œuvres sociales, dans le cadre de cette relance. Ils ont réaffirmé les orientations de leur syndicat en la matière et donné les moyens de les mettre en œuvre, au sein de leurs comités d'entreprise respectifs. De plus, à propos précisément des œuvres sociales, l'assemblée générale a réclamé qu'elles soient plus près des travailleurs, dans le sens d'un développement de chacun, et en priorité pour les plus défavorisés.

Enfin, les mineurs C.F.D.T. ont dénoncé « l'inertie des directions des H.B.N.P.C. face à la relance charbonnière ». Ils se sont déclarés « décidés à mettre en œuvre l'action nécessaire, avec les travailleurs, pour réaliser cette relance de l'exploitation du bassin Nord - Pas-de-Calais, facteur de relance économique et sociale de la région minière, de lutte contre le chômage et d'indépendance de notre pays ».

Notre photo : à Lens, les militants C.F.D.T., membres des comités d'entreprise des Houillères Nord - Pas-de-Calais. (Ph. N.-M.)

### Poursuite de l'action en faveur des femmes de ménage et du personnel des cuisines

#### Affiliation à la CAN :

A notre demande, une information sera faite par la Direction du Personnel auprès des agents, en vue d'examiner l'intérêt éventuel d'une affiliation à la CAN.

#### Formation professionnelle :

D'accord pour transmettre à la Direction, les demandes des intéressés désirant compléter ou acquérir une formation.

#### Perfectionnement :

Les demandes seront examinées selon les désiderata du personnel et les besoins du service.

#### Avantages en nature :

Nous avons rappelé notre proposition d'accorder les avantages en nature à tout le personnel. Cette revendication primordiale pour la C.F.D.T. Elle sera transmise avec notre argumentation à la Direction du Personnel.

#### Réfectoire ouvrier à ANICHE :

Dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie des ouvriers, M. LOEZ a donné accord à la revendication C.F.D.T. : ouverture prochaine d'un réfectoire, accor-dant des repas chauds aux ouvriers du secteur d'ANICHE.

L'action tenace de la C.F.D.T. a permis de faire avancer cette année, un certain nombre de vos problèmes. Il est souhaitable d'obtenir votre soutien et votre confiance en vue de poursuivre le règlement des problèmes en suspens.

Certaines d'entre vous l'ont compris... Faites comme elles, en rejoignant en toute conscience la C.F.D.T.

#### Horaires :

Nous avons rappelé les décisions prises par M. BAYLE lors de la réunion en mai dernier tendant à normaliser les horaires à travers le bassin ; et confirmé le 15 septembre 81, lors de notre entrevue avec lui, le problème devant être réglé avant la fin de l'année. M. LOEZ contactera le Directeur du Personnel et appliquera ses décisions.

#### Mise à la retraite :

Une nouvelle législation est en cours d'élaboration. Tous les agents intéressés verront leur demande examinée en liaison avec la Direction du Personnel, en vue de pouvoir prétendre à un départ en retraite anticipée.

#### Classification et promotions :

Nous avons demandé que soit prise en compte : la compétence et les services rendus dans le travail effectué. Cette question sera examinée.

b) l'ancienneté au même titre que les autres agents des houillères. Cette revendication sera transmise à la Direction du Personnel.

### Réunion Direction-Syndicats ETAM du 29-9-81

Lors de la réunion du 11-9-81 entre la Direction et les organisations syndicales sur les ratrappages des salaires, pour la 1<sup>re</sup> fois depuis 6 ans, la Direction du Bassin a décidé de prendre une mesure générale pour tout le personnel ouvrier dont voici le détail :

- 3 Points hiérarchiques à compter du 1<sup>er</sup> juin (ce qui représente environ 54,00 F par mois + 18 % pour le fond);
- une prime exceptionnelle pour les agents mutés transportés par autobus, d'un montant de :
  - 1 200 F pour les agents effectuant entre 10 et 19 km;
  - 1 500 F pour les agents effectuant entre 20 et 29 km;
  - 1 800 F pour les agents effectuant + de 30 km; payable en 1 fois avec les salaires d'octobre 1981.
- les primes de rendement sont calculées sur l'échelle de base de chaque ouvrier et non plus sur l'échelle de l'emploi tenu, ceci à compter du 1<sup>er</sup> octobre;
- un groupe de travail se réunira afin d'étudier les mesures à prendre relatives aux emplois pénibles du fond.

Pour la C.F.D.T., ces mesures représentent une avancée sensible et un changement dans l'attitude de la Direction du bassin. Mais si ces mesures représentent un acquis positif pour les travailleurs, elles ne répondent, malgré tout, pas à la satisfaction des problèmes posés par la C.F.D.T. en matière de

#### REVALORISATION ET RATRAPPAGE DES SALAIRES ;

#### CONDITIONS DE TRAVAIL ; REDUCTION DE LA DURÉE DU TRAVAIL.

#### DECLARATION PRÉLIMINAIRE C.F.D.T.

Les représentants C.F.D.T. ont rappelé à la Direction que celle-ci, à la réunion d'avril 81, n'avait pas appliquer l'art. 4 du protocole (mesures de ratrappage sur les autres bassins) de septembre 75.

La C.F.D.T. a insisté sur le contexte nouveau et très important du changement politique qui nous donne à penser que

### Rattrapage des Salaires : La Direction change d'attitude !...

La délégation C.F.D.T. était composée de DELANNOY - LEMPEREUR et BEDNAREK.

#### Déclaration préalable faite par la C.F.D.T. :

« Depuis des années, la Direction organise avec les syndicats 1 à 2 réunions annuelles. Nous avons le regret de constater que les réunions se passent en parloires parfois inutiles, c'est un déballage de problèmes mineurs qui ne concernent que peu de personnes, et qui en définitive empêche d'aborder des problèmes d'ordre général que nous aimerais voir avancer.

Il n'y a pas de prise de responsabilité, ni de la part de la Direction, ni d'autreurs du côté des syndicats. Nous demandons des décisions négociées.

Nous reconnaissons certains progrès ; mais aimerais voir un changement dans la procédure employée. Nous avons d'ailleurs envoyé un ordre du jour sur lequel nous voudrions discuter, ceci afin d'avancer sur certains gros problèmes, tels que les classifications, la revalorisation de tous les emplois ETAM, une carrière minimale garantie comme pour les ouvriers,

- une nouvelle convention collective;
- primes de rendement;
- indemnités de transport;
- revoir les garanties de mutés fond-jour ETAM..

D'autre part, avec la nouvelle politique concernant l'emploi et la relance charbonnière, nous demandons que les H.B.N.P.C. permettent à nouveau les départs volontaires à 55 ans, ceci afin de permettre une nouvelle politique d'embauche.

En conclusion, nous ne pouvons vous cacher qu'aujourd'hui nous voulons obtenir une véritable négociation des principaux problèmes que nous vous soumettons, et non une simple entrevue, où, demain, seule la direction prendra ses décisions...

Cela nécessite une innovation, et aussi une volonté de nous tous d'être plus现实istiques et surtout plus efficaces... »

#### Au cours de cette réunion, les mesures suivantes ont été prises :

1. — Les Agents de Maîtrise du Fond et du Jour d'échelle 9:
  - pourront être promus à l'échelle 10, au choix, après une année d'ancienneté dans l'échelle 9, stage E.A.S. compris;
  - seront promus à l'échelle 10, sans référence à un avis de la hiérarchie, après 2 ans d'ancienneté dans l'échelle 9, stage E.A.S. compris.

Les règles de promotion des Chefs de trame de la centrale d'Hornaing seront réexaminées.

L'application de cette mesure sera effectuée rétroactivement au 1-81.

2. — Les règles de promotion des techniciens des échelles 8 et 9 ne faisant pas partie des filières soumises à des règles particulières (mécaniciens d'extraction, gardes) ainsi que les règles de promotion des administratifs, seront réexaminées en groupe de travail.

Le sujet de l'enquête qui a été effectuée au DIB et à la DIMO de Bruay sur les horaires aménagés, M. BAYLE se rapprochera de M. LAFFONT pour voir la suite à donner.

### Vacances organisées en 1982 en faveur des mineurs retraités

Le programme des séjours de vacances organisées en 1982 conjointement par l'UNION RÉGIONALE de Sociétés de Secours Minières du NORD et par la Caisse Autonome de Retraites Complémentaires des Ouvriers Mineurs prévoit :

#### EN FRANCE

- 19 séjours au Centre de Vacances « Roger Latournerie » de MENTON (Côte d'Azur) avec transport par avion.
- 6 séjours à la Maison Familiale de Vacances de WIMEREUX (Côte d'Opale) avec transport par autocar.
- 5 séjours au Centre Familial de Vacances à LA GRANDE MOTTE (Hérault) avec transport par avion.
- 3 séjours au Centre de Vacances « Château de Hell » à OBERNAI (Bas-Rhin) avec transport par autocar.
- 6 séjours à l'hôtel « Mon Cottage » à ARGELES-GAZOST (Hautes-Pyrénées) avec transport par avion.
- 6 séjours à l'hôtel « Cortéa » à SAINT-ÉTIENNE-DE-BAIGORRY (Pyrénées-Atlantiques) avec transport par avion.
- 2 séjours au Village de Détenue et de Loisirs de SERRA DI FERRO (Corse) avec transport par avion.

La relance du bassin est possible et nécessaire et qu'elle doit se traduire par :

- la revalorisation des salaires;

Les salaires dans les mines se rapprochent plus du SMIC, ce qui est scandaleux pour la profession et pour les mineurs !...

- le sondage sérieux des réserves du Nord - Pas-de-Calais ;
- l'embauchage de mineurs ;
- l'amélioration des conditions de travail ;
- la réduction du temps de travail en commençant par la suppression des samedis travaillés.

#### La C.F.D.T. demande :

Un rattrapage au niveau général. Il reste un passif de 11 % de retard par rapport aux autres bassins.

- Rattrapage de 10 points hiérarchiques minimum devenant partie intégrale du salaire de base :

#### Rattrapage en 2 phases :

- 1) 5 points égalitaires pour tous;
- 2) 5 points en moyenne, inversement proportionnel aux échelles, donnant ainsi la priorité aux bas salaires.

#### Prise en charge des mutés (temps de transport) :

- reconnaissance des emplois pénibles du fond ;
- embauche de tout le personnel travaillant pour l'entreprise au statut du mineur ;
- problèmes des hors filières (par l'accélération du passage dans les différentes échelles).

La C.F.D.T. reste convaincue que la satisfaction de ces revendications passera essentiellement par l'action des travailleurs et de leurs organisations.

Pour sa part la C.F.D.T. continuera son action avec les travailleurs pour obtenir satisfaction.

## &lt;

# DOSSIER C.F.D.T.

(suite)

## ENVIRONNEMENT

Toute exploitation de matière première énergétique ou non entraîne inévitablement des nuisances (bruit, poussière, effluents gazeux ou liquides, déchets solides, altération du paysage ou du sous-sol, etc.) Cette exploitation ne doit pas être entreprise sans contrôle démocratique.

### Afin de limiter ces effets, la C.F.D.T. demande :

- L'ouverture d'une mine ou d'une carrière doit faire l'objet d'un contrat complet précisant :
- les conditions d'ouverture et d'exploitation
  - l'évolution géographique de l'exploitation dans le temps
  - l'évacuation des déchets (stériles, effluents liquides)
  - la reconstitution du terrain et les moyens financiers mis en jeu.

Ces moyens doivent être assurés au fur et à mesure de l'exploitation de la mine ou de la carrière afin de garantir véritablement cette reconstitution.

## Utilisation des matières premières énergétiques

L'utilisation de ces matières premières entraîne des nuisances qui leurs sont spécifiques.

La combustion du charbon produit des poussières et des gaz sulfureux. La quantité de poussière et gaz produite est fonction de la qualité du charbon.

Plusieurs techniques de dépoussiérage existent. La technique de dépoussiérage électrostatique pour les centrales est maintenant bien maîtrisée et permet d'atteindre un rendement de 99,4 %.

Les pays qui ont toujours maintenu une production charbonnière significative dans leur bilan énergétique, ainsi que ceux qui ont décidé le développement de leur production et de l'utilisation, ont entrepris des recherches en matière de pollution (U.S.A., Allemagne).

### Nous ne citerons que 2 techniques :

- Les « scrubbers », tours de lavage des fumées, éliminant 90 % des gaz sulfureux et pourront bientôt retenir la majeure partie des oxydes d'azote. Des filtres électrostatiques retiennent 99,4 % des poussières et suies.
- La combustion « sur lit fluidisé » consiste à insuffler de l'aire dans une couche incandescente, haute d'un mètre, de charbon granulé de cendres. La combustion du charbon est très complète. La température ne dépasse pas 900°C et ne permet donc pas la formation d'oxydes d'azote. L'anhydride sulfureux est absorbé par l'incorporation de chaux au lit fluidisé.

Le développement des recherches en France en matière d'utilisation dans les conditions optimales, paraît nécessaire tant pour l'utilisation du charbon en France que pour l'exportation de techniques.

## NON A LA FILIALISATION OUI A UNE ORGANISATION COMMERCIALE EFFICACE

L'organisation commerciale en France ne doit pas aller à l'encontre du développement de la production française.

Au nom d'une soi-disante efficacité, l'organisation commerciale ne doit pas aller à l'encontre des principes de décentralisation et enlever la responsabilité dans ce domaine aux Bassins.

Compte tenu de ces éléments et de la nécessaire répénétration du charbon notamment dans l'industrie, le chauffage collectif, la carbo-chimie, la production d'électricité, etc, la C.F.D.T. en première analyse fait les propositions suivantes :

Après une analyse des besoins de chaque région, Cdf procédera à la division du pays en 3 zones commerciales (par regroupements des régions) :

- Chaque Bassin aura la responsabilité d'une zone. Le Bassin sera chargé du marché étranger (vente à l'étranger).
- Les Bassins développeront une action technico-commerciale sur le territoire qui leur est impari. Cela passe notamment par la mise en place d'agences.
- Les Charbonnages de France développeront tous les moyens pour coordonner « la reconquête du charbon ». Les Charbonnages mettront en place à l'aide de l'informatique, une « banque des données » (charbon disponible, qualité, etc.), une banque du matériel existant sur le marché (ce domaine doit être développé). Toutes ces données seront mises au service des Directeurs Commerciaux des Bassins et des Agences.
- Les Charbonnages développeront aussi à travers le CERCHAR les recherches en matière d'utilisation, conditionnement, etc, du charbon.
- Afin de mieux maîtriser le négoce mondial, avoir une cohérence entre, besoins français, production nationale, disponibilité sur le marché Européen et mondial, exportation française, l'ATIC doit devenir un département de Charbonnages de France, mis à disposition des directions commerciales des 4 zones commerciales.

## Revaloriser la profession :

### RENDE LE MÉTIER ATTRACTIF PAR LA REVALORISATION DE LA PROFESSION

Il est clair que l'annonce d'une relance de la production va dynamiser le recrutement mais cela est insuffisant.

### Trois objectifs doivent être poursuivis pour revaloriser la profession :

- a) Améliorer les conditions de travail et de sécurité.
- b) Une véritable politique de formation (formation initiale, formation continue).
- c) Revaloriser financièrement la profession.

## CONDITIONS DE TRAVAIL

Il est indéniable que la récession a eu des conséquences sur l'aggravation des conditions de travail et sur la santé des mineurs.

Cela pour 2 raisons :

- absence de recherches,
- limitation des investissements.

L'Histoire Minière, les finalités de l'entreprise (production à outrance, récession, relance, etc.), les conceptions hiérarchiques, le cumul d'attributions entre l'organisme chargé d'élaborer les règles de sécurité et les faire respecter, le manque d'indépendance entre la médecine du travail et l'exploitant, font qu'il est nécessaire de tout mettre en œuvre et à tous les niveaux pour transformer les mentalités.

Cela implique bien sûr des modifications réglementaires, mais le renforcement des droits des travailleurs et de leurs représentants est fondamental dans cette affaire.

- Droit du C.H.S.
- Droit des délégués-mineurs.
- Information des travailleurs.
- Formation des travailleurs.
- Lien salaires et rendement.

En somme, tout ce qui peut rendre les travailleurs des mines maîtres de leur propre sécurité, doit être développé.

Parallèlement, à l'action pour la suppression des nuisances, il apparaît que dans l'immédiat la diminution du temps d'exposition sera un progrès. C'est dans cet esprit que doit être vue également la réduction du temps de travail (objectif C.F.D.T. : 34 h en 1990 — voir fiche « Emplois »).

Des actions précises doivent être menées dans le domaine de la mécanisation (développer la mécanisation est facteur d'amélioration des conditions de travail à condition qu'elle ne soit plus pensée qu'en terme d'amélioration de la productivité, mais également en terme d'amélioration des conditions de travail). La mécanisation doit être pensée également en tenant compte de l'espace et des moyens.

Ex : pas seulement réaliser le soutien marchant, mais également penser le transport depuis le jour jusqu'à l'équipement et déséquipement de la taille.

Parallèlement, une action engagée par l'exploitant et les fabricants de matériel en matière de sécurité et d'amélioration des conditions de travail sera développée. La recherche « Fondamentale ».

Un financement sera imaginé (% sécurité sur chaque tonne vendue par exemple).

## FORMATION

La formation, si elle est un élément de la productivité, doit également être considérée comme un élément de la sécurité.

La formation initiale des mineurs est de la responsabilité de la collectivité.

- Pour les adultes à travers la F.P.A. (Création de F.P.A. Mines et formation en quartier école par l'exploitant).
- Pour les jeunes, création de Sections Mines dans les L.E.P. des régions minières.
- Développement de la formation permanente à travers la négociation d'un plan de formation qui intègre :
  - l'évolution des techniques;
  - l'évolution de carrière des mineurs;
  - le reclassement des mineurs pour raison de santé ou autre (évolution de l'entreprise).
- Développement du C.N.P.C. (Centre National de Perfectionnement des Cadres à VERNEUIL). Ce développement est nécessaire pour former essentiellement des formateurs.

## RÉMUNÉRATIONS

Rendre le métier attractif, nécessite aussi une revalorisation matérielle. Cela passe par :

- la révision de la grille des salaires en appliquant de nouveaux critères de valorisation (col blanc, manuel);
- une nouvelle structure des salaires (pas au rendement, de réelles conventions collectives, garantie en cas de mutation suite à un accident ou à une maladie, etc.);
- une révision du volet social (retraite, garanties diverses);
- la suppression des inégalités notamment en matière d'avantages en nature.

Suite à une campagne menée sur les conditions de travail des mineurs par les anti-charbon, la Fédération des Mineurs reprécise clairement ses positions et les enjeux.

# LES CONDITIONS DE TRAVAIL DANS LES MINES

C'est l'ancien Président de la République, M. Valéry GISCARD D'ESTAING et son Ministre de l'Industrie, M. André GIRAUD, qui ont développé et popularisé, sous un aspect faussement sentimental, le risque des mineurs de charbon. « Le métier de mineur est pénible et dangereux. Fermons les mines pour venir en aide aux mineurs ».

Ces derniers mois, les adversaires du charbon prennent prétexte du niveau de risque auquel sont soumis les mineurs, pour préconiser la fermeture rapide de mines, ou, d'autres en ne donnant qu'une très faible place au charbon dans le bilan énergétique, proposent de fait une mort lente de l'industrie minière.

## Le risque

Dans les mines de charbon, le risque d'accident de toute nature est en effet élevé. Les maladies professionnelles et en particulier la silicose, tuent et mutilent les mineurs. La C.F.D.T. n'a jamais nié ces réalités, bien au contraire, c'est souvent elle et elle toute seule qui les a mises en évidence (dans les catastrophes de LIÉVIN et MERLEBACH, n'a-t-on pas reproché à la C.F.D.T. d'exagérer?).

La C.F.D.T. souligne également qu'une telle situation a des répercussions financières considérables. C'est ainsi que pour le seul chapitre accident du travail, maladie professionnelle, les dépenses de la Sécurité Sociale Minière sont de 2,3 milliards en 1980.

## La silicose

En ce qui concerne la silicose, jusqu'à maintenant la Direction attribuait ses ravages aux risques du passé en s'appuyant sur le fait que c'est une maladie qui ne s'implante que progressivement. Brusquement (depuis août 1981), cette même Direction dévoile maintenant que les empoussiérages actuels des chantiers du fond sont très dangereux, en craignant pas de gonfler les niveaux de risque par des estimations qu'aucun épidémiologiste n'accepterait de cautionner.

## Les risques actuels

Certes les risques actuels sont très élevés, mais il faut savoir qu'ils n'ont cessé de croître depuis 15 ans, c'est-à-dire depuis l'entrée en récession des Charbonnages, comme le montrent les statistiques officielles d'accidents. La raison principale en est la diminution accélérée des effectifs de jeunes mineurs qui a empêché la relève des plus âgés dans les travaux dangereux et les plus empoussiérés.

## L'arrêt de la récession

Aussi paradoxal que cela paraisse, le moyen le plus immédiat de lutter contre les risques professionnels dans les mines est l'arrêt de cette récession accélérée et mieux encore, la relance du charbon. Cela sera certes pas suffisant, il faudra le compléter par une prévention efficace, mais son coût sera sans commune mesure avec le coût actuel de la réparation.

## Les mesures de prévention

Il faut souligner en effet, en ce qui concerne la silicose par exemple, que les poussières du fond ne sont que d'une très faible toxicité. Ces poussières ne sont dangereuses que parce que les mineurs respirent un air qui peut en contenir d'énormes quantités (jusqu'à 10 000 particules par cm<sup>3</sup> d'air dans les mines où les poussières sont les plus toxiques) et cela pendant de très nombreuses années.

Pour maîtriser le risque de silicose, il suffira donc par exemple d'intensifier l'aérage pour diluer davantage cette poussière ou de réduire la cadence de production dans les chantiers les plus empoussiérés pour diminuer la quantité de poussière produite ou d'améliorer les techniques actuelles de dépoussiérage de l'air (des techniques nouvelles existent d'ailleurs). Cette possibilité de maîtriser les risques de la mine doit être soulignée. Il est possible également de diminuer, voire de ramener à 0 le risque de silicose, en diminuant le temps d'exposition à la poussière (diminution journalière, hebdomadaire ou d'une vie de travail, en fonction du niveau d'empoussiérage).

## Risque du charbon et d'autres sources d'énergie

Certains comparent le risque du charbon et celui de l'énergie nucléaire et en tirent argument pour condamner le charbon. Des réserves sont à faire sur ces estimations. Il est en effet évident que pour un même effort de prévention, la mine de charbon est moins dangereuse que la mine d'uranium, puisque cette dernière cumule les risques classiques de la mine, y compris la silicose, et ceux de la radioactivité. De même, les centrales au charbon sont moins dangereuses que les centrales nucléaires pour la même raison. De même, le stockage des déchets du charbon sur les crassiers est moins dangereux que celui des déchets des centrales nucléaires, etc.

Mais ce qu'il faut souligner, c'est que tous les risques du charbon sont connus depuis plus d'un demi-siècle, ainsi que les moyens de les maîtriser. Il est donc techniquement possible de les abaisser au niveau souhaité. Pour le nucléaire au contraire, on ne sait toujours pas par exemple comment focaliser les risques d'incidents dans les centrales ni comment traiter leurs déchets.

## En conclusion

Les risques miniers sont des risques connus et parfaitement maîtrisables.

Il ne viendrait à l'idée de personne de dire par exemple : puisqu'il y a des risques dans le bâtiment (le bâtiment est en effet un secteur à haut niveau de risque), ne construisons plus de maisons, de ponts, d'autoroutes, etc.

La Fédération des Mineurs C.F.D.T. comme tout homme ou groupe responsable, demande que des mesures soient prises en matière :

- administrative (réglementation générale de l'exploitation minière) ;
- de contrôle (Commissions Hygiène et Sécurité, rôle du Service des Mines, des Délégués Mineurs, de l'organisation syndicale) ;
- de gestion (organisation du travail, organisation hiérarchique, etc.) ;
- pour que la mine, l'ensemble du secteur énergétique et industriel ne tue plus et ne mutile plus des hommes

## Groupe V de Gardanne

# Oui au charbon, oui à des emplois nouveau à Gardanne, oui à une désulfuration efficace

pour protéger la santé des populations  
pour créer des emplois supplémentaires

Au début de juin, l'Union Régionale C.F.D.T. a eu connaissance de l'ouverture de l'enquête d'utilité publique sur la construction du 5<sup>e</sup> groupe de la centrale de GARDANNE, et en même temps du début de la construction de la cheminée géante.

Le 30 juin, l'Union Régionale, après étude de sa commission Energie et des camarades mineurs, déposait un dossier qui :

— réaffirme son appui à la construction de la nouvelle centrale, positive pour l'emploi à Gardanne, et précise qu'une implantation de cette taille doit jouer un rôle pilote dans tous les domaines, y compris celui de la pollution ;

— met en évidence les risques considérables de pollution que le projet initial fait courir à la zone de Gardanne et aux zones voisines : étang de Berre, AIX, TRETS, MARSEILLE-Nord ; ce projet prévoit le rejet à 300 m de hauteur de plus de 15 tonnes par heure de vapeurs sulfureuses sans tenir compte des sources de pollution déjà existantes à BERRE, LA MEDE, LAVERA et FOS ;

— affirme la possibilité d'étudier et de mettre au point un procédé nouveau de désulfuration, adapté au charbon de GARDANNE, qui supprimerait ce risque sans pour autant accroître le prix de revient de façon excessive. En outre, l'introduction de la désulfuration entraînerait la création de nouveaux emplois d'un niveau de qualification élevé, ce qui apporterait un gage pour l'emploi des jeunes et pour l'avenir.

Notre Union Régionale a adressé ce dossier le 9 juillet aux élus locaux (maires de GARDANNE et des communes voisines, conseillers généraux et régionaux), à l'Agence Régionale pour l'Energie, aux ministères concernés, ainsi qu'une déclaration exigeant : la modification immédiate du projet pour le compléter par une usine de désulfuration et une large concertation entre les élus locaux, pouvoirs publics, direction des Houillères, organisations syndicales et du cadre de vie. Cette démarche a été confirmée auprès de la réunion des maires tenue le 15 juillet à GARDANNE.

Le 10 juillet, le représentant C.F.D.T. au comité des Houillères a demandé la réalisation de la désulfuration ; la direction a répondu en minimisant les risques de pollution et en mettant en doute l'intérêt et la possibilité d'une désulfuration.

A l'occasion de la visite du Ministre de l'Energie à ST-MAXIMIN le 28 août, notre représentant a rappelé la position C.F.D.T. sur la centrale de GARDANNE et a eu la satisfaction d'apprendre que la désulfuration est à l'étude de façon « poussée » et que la cheminée de 300 m servirait en cas de panne de la désulfuration (selon le représentant des Houillères). \*

Nous nous réjouissons qu'une étude sérieuse soit enfin entreprise et nous resterons vigilants pour qu'elle soit menée à son terme.

Au plan régional, cette opération pilote doit permettre d'étudier plus efficacement les problèmes de pollution pour d'autres installations industrielles.

Au plan national et international, il faut s'appuyer sur cette réalisation pour acquérir une expérience qui servira de modèle sur le marché intérieur comme à l'exportation.

Au plan local, la C.F.D.T. confirme son exigence qu'une désulfuration efficace soit mise en place pour le démarrage du 5<sup>e</sup> groupe (sans bien entendu retarder celui-ci).

\* Il semblerait que la venue incognito des Ministres de l'Environnement et de l'Intérieur le 24 août ait apporté des éléments nouveaux...

## MINES DE POTASSE

# L'ACTION EST PAYANTE

En 1980, les Mineurs de la potasse avaient obtenu, à la suite d'une importante action, deux jours de repos qui s'ajoutaient aux 60 jours dont ils disposaient déjà.

La direction a refusé de reconduire ces deux jours en 1981, ce qui avait conduit la C.F.D.T. et la C.G.T. à refuser de signer l'accord de 1980 qui accordait ces deux jours de repos.

Depuis le début de l'année, la C.F.D.T. était intervenue à tous les niveaux (direction et ministère) pour obtenir ces deux jours de repos. Au cours du mois de septembre, la C.F.D.T. avait proposé à toutes les organisations syndicales de mener des actions communes pour obtenir ces deux jours de repos, dans le but de maintenir la durée de travail au même niveau qu'en 1980.

La pression des organisations syndicales permit, dans un premier temps, d'obtenir 1 jour de repos pour le samedi 19 septembre 1981, mais la direction ne voulut pas lâcher le deuxième jour.

Devant cette situation, la C.F.D.T. avait proposé à l'ensemble des organisations syndicales de bloquer le Conseil de Surveillance qui devait se réunir le 25 septembre dans l'après-midi, pour exiger une réunion tripartite (gouvernement - syndicats et direction) dans le but de clarifier les directives gouvernementales.

Le 25 septembre, l'ensemble des organisations syndicales du Bassin Potassique a bloqué le Conseil de Surveillance dans les locaux de la direction, de 14 h 30 à 20 h, avec la participation de près d'une centaine de militants des organisations syndicales.

Cette action a permis d'obtenir des négociations le lundi 28 septembre et le vendredi 2 octobre qui ont permis :

— de revaloriser les salaires de 2,8 % à compter du 1<sup>er</sup> octobre (les salaires ont été revalorisés de 10,8 % depuis le 1<sup>er</sup> janvier) ;

— d'arracher le 2<sup>e</sup> jour de repos qui pourra être pris individuellement par le personnel d'ici la fin de l'année.

## De nouvelles discussions auront lieu dans la semaine du 12 au 17 octobre

Les problèmes de la réduction de la durée du travail seront débattus à nouveau dans la semaine du 12 au 17 octobre, dans le cadre des directives gouvernementales qui seront précisées d'ici-là.

Ces discussions concerneront également les mois de novembre et de décembre où il y a encore deux samedis de travaillés.

La C.F.D.T. a indiqué qu'il fallait accorder deux jours de repos supplémentaires au compte de l'année 1981 et réduire d'une façon significative la durée du travail en 82 pour créer des emplois.

La C.F.D.T. a également insisté sur la nécessité de débattre des salaires pour revaloriser la prime de fin d'année et pour attribuer un rappel au titre de la prime de juin.

Par ailleurs, la C.F.D.T. a demandé la conclusion d'une convention pour le personnel hors statut, pour lui accorder, dans le cadre de la lutte contre les inégalités, les avantages du statut du mineur (prime de fin d'année, prime de juin, mensualisation, indemnité de chauffage, de logement, etc.).

L'action de la C.F.D.T. et de l'ensemble des organisations syndicales a été payante pour le personnel.

## MINES DE FER

# Une politique d'exploitation du minerai de fer

## LA NATIONALISATION : 2 ÉLÉMENTS INDISSOCIABLES POUR SAUVEGARDER ET DÉVELOPPER LES MINES DE FER

Depuis plusieurs années, la C.F.D.T. revendique la définition d'une politique d'exploitation des matières premières contenues dans le sous-sol français, notamment le minerai de fer. La nationalisation des mines de fer est pour la C.F.D.T. le moyen pour appliquer cette politique.

En effet, la nationalisation sans une politique industrielle, sans définition des droits des travailleurs, ne règle pas les problèmes.

L'exemple des mines de charbon doit servir d'illustration dans ce point de vue.

La C.F.D.T. a rencontré vendredi 18 septembre, M. AUDIBERT, chargé par le Gouvernement de faire une étude sur la situation des mines de fer.

La C.F.D.T. a mis tout en œuvre pour que l'étude de M. AUDIBERT soit un outil pour l'élaboration d'une nouvelle politique dans le cadre de la nationalisation. Cela implique :

— une étude technique portant essentiellement sur (les réserves en quantité et en qualité) l'inventaire de l'outil de travail, l'enrichissement du minerai, etc. ;

— une étude économique portant essentiellement sur : la situation financière, l'évolution du marché, le coût de la récession pour la nation et les collectivités locales, le chômage, etc. ;

— une étude sociale portant sur l'emploi, les droits des travailleurs actifs et retraités, en matière de salaires, avantages en nature, retraites, etc.

La C.F.D.T. rencontrera également fin septembre, M. MANDI, conseiller au Cabinet du Premier Ministre. A cette occasion, la C.F.D.T. renouvellera ses revendications.

Politique d'exploitation, d'écoulement du minerai de fer, nationalisation, sont les 2 piliers d'une relance des mines de fer lorraines et françaises.

## L'UNION RÉGIONALE DE L'EST ET LA CARCOM :

# Aide à l'habitat en faveur des retraités du régime minier

Les Conseils d'Administration de l'Union Régionale des Sociétés de Secours Minières de l'Est — 21, avenue Foch à METZ, et de la Caisse de Retraite Complémentaire des ouvriers mineurs (CARCOM) ont décidé, dans le cadre de l'action qu'ils mènent au titre de l'action sociale en faveur des personnes âgées, d'accorder aux retraités du régime des subventions pour l'aide à l'amélioration de l'habitat, qu'ils soient propriétaires, locataires ou logés gratuitement par la mine.

Cette aide sera accordée, dans la limite des crédits disponibles, en priorité aux retraités se trouvant dans un état de santé qui nécessite une amélioration ou une adaptation de leur logement permettant leur maintien à leur domicile.

Pour obtenir cette participation financière, il convient cependant de remplir certaines conditions, à savoir :

— être affilié au régime minier au titre de l'assurance maladie, et âgé de 55 ans au moins,

— ne pas disposer de ressources mensuelles supérieures à un certain plafond.

Les travaux susceptibles d'être pris en considération sont les suivants :

— travaux permettant l'adaptation fonctionnelle du logement des personnes âgées handicapées (barres d'appui, travaux d'accessibilité aux robinetteries, système d'éclairage, élargissement des portes, système d'alarme, téléphone, etc.).

L'intervention de la CARCOM pour les travaux d'entretien courant (peintures, papiers peints, revêtements, etc.) se poursuivra dans les conditions habituelles. De tels travaux pourront également être exceptionnellement pris en considération par l'Union Régionale lorsqu'ils seront indispensables au maintien à domicile.

Il est précisé que pour les travaux présentant une certaine importance, notamment dans le domaine des installations sanitaires, une convention garantissant le maintien dans les lieux sera signée entre l'Union Régionale et les Houillères du Bassin de Lorraine ou le propriétaire du logement.

Les retraités qui estiment remplir les conditions énumérées ci-dessus, peuvent s'adresser dès à présent :

1) Aux services extérieurs de la CARCOM :

— FREYMING-MERLEBACH :

— 42, rue Nicolas-Colson, tél. 704.64.87 ;  
— le matin de 9 à 11 h 30, les mardi et vendredi ;  
— l'après-midi de 14 à 16 h, les lundi, mardi et jeudi.

— FORBACH :

— 6, place de l'Alma, tél. 785.42.30 ;  
— le matin de 9 à 11 h 30, les mercredi, jeudi et vendredi ;  
— l'après-midi de 14 à 17 h, les lundi, mardi et vendredi.

2) A leur assistance sociale.

→ 296.CBS.  
Mme

**35 H  
PAR SEMAINE**

**5<sup>ème</sup> SEMAINE  
DE CONGÉS**

**+ 33 JOURS DE REPOS  
+ 5 JOURS DE CONGÉS POUR TOUS**

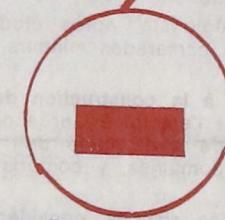
**+ de jours  
de repos**

**pas de samedi  
travaillé**

**maintien  
des ponts**



- de temps libre
- d'emplois
- de vie familiale



- de déplacement
- de fatigue
- de temps exposé aux risques

**METTONS**

**ENSEMBLE**

**NOS FORCES**

*solidarité*  
**cfdt**